



PLAN D'URBANISME
RÈGLEMENT 02-2025

PLAN 6
Zone agricole et ses particularités

-  Limite de la zone agricole permanente
-  Secteur agricole mixte-résidentiel
-  Zone d'interdiction d'élevages
-  Zone sensible aux élevages
-  Limite municipale
-  Limite de lot
-  Réseau routier
-  Plan d'eau



1:55 000

Réalisé par: 
Philippe Meunier et Associée
Urbanisme et soutien municipal

Date: Août 2025

